

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1959

8 octobre 2009

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	93990	Louena Finance Holding S.A.	94027
Allianz Global Investors Islamic Fund	93991	Magic Moving Pixel S.A.	93999
Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A.	93993	Magré Technologies S.A.	94003
Avon Life Settlement SIF	93993	Marakas S.A.	94024
Brandenburg Archie GP S.à r.l.	94027	Med-Tel International Holdings S.A.	93995
Bridinvest S.A.	93994	Moonsurf S.A.	94008
Cannon Street Project S.à r.l.	94008	Moonsurf S.A.	94008
CapMan Public Market Fund FCP-SIF	93993	Nagera Holding	93990
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	94002	Optimal Diversified Portfolio	93986
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.	93992	Parteuosa Holding	93986
EVF I Investments S.à r.l.	94021	Pastor International S.A.	93991
Felgen Constructions S.A.	94005	Rayca Finance S.A.	93986
Frecolux S.A.	94025	RMF Umbrella SICAV	93987
Garibaldi Holdings S.à r.l.	94031	Robin Leudelage Sàrl	93993
Global Mining Value Fund S.A., SICAV-SIF	93989	Sauren Fonds-Select Sicav	93988
Halong S.A.	93995	Schooner Investment	93990
Harvey Nash	94007	Seram Holding S.A.	94032
Hoffmann-Schwall S.A.	94007	SHCO 2	93999
Immobilière Buchholtz S.à r.l. et Compagnie	94018	SHCO 2	94002
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A.	93994	SHCO 3	94001
Jet Corporate Consulting S.A.	94025	SHCO 3	93999
Kapnothochi S.A.	94019	SHCO 4	94001
Kapnothochi S.A.H.	94019	SHCO 4	94002
KCH Hamburg S.A.	94027	Société de Participations et de Finance- ments	93989
Lactinvest S.A.	93988	Soparinvest S.A.	94006
Life Insurance Fund	94022	Texhol S.A.	93989
		TIAA Lux 8 S.à r.l.	93996
		Tigua S.A.	94021
		Wolverton Mountain Holding S.A.	93987
		WP X LuxCo S.à r.l.	94024

Rayca Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 27 octobre 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
4. Affectation du résultat.
5. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009126407/21.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 26 octobre 2009 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration de Optimal Diversified Portfolio.

Référence de publication: 2009126568/584/21.

Parteuropa Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 octobre 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants

5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} juillet 2009 à la date de la présente assemblée
6. Transfert de siège social
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009126571/795/20.

RMF Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

We hereby give you notice that the board of directors (the "Board of Directors") of RMF Umbrella SICAV (the "Company") has decided to convene an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company on 9 November 2009 at 11.00 a.m. in Luxembourg at the offices of Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company into "Man Umbrella SICAV".
2. Change of the language of the articles of incorporation from German into English.
3. Amendment of Article 1 "Name" of the articles of incorporation, so as to read as follows:
There exists among the signatories and all those who may become owners of issued shares, a "société anonyme" (joint stock company) in the form of a "société d'investissement à capital variable", "SICAV" (an investment company with variable capital) pursuant to Part 1 of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (hereinafter the Law of 20 December 2002) under the name "Man Umbrella SICAV" (hereinafter the Company).
4. Amendment of Article 8 point 6 "Redemption of shares" of the articles of incorporation, so as to read as follows:
In the event of a large volume of redemption requests (i.e. in the event of one single redemption request exceeding a certain threshold determined by the Board or an amount of several redemption requests exceeding such threshold), the Company may decide not to settle a redemption request until corresponding assets of the Company have been sold without delay. In addition, in such cases payment may be made in the form of assets of the Company as determined by the Board.
5. Addition of a new paragraph between the second and the third last paragraph of Article 18 "Investment policy and investment restrictions" of the articles of incorporation, so as to read as follows:
The relevant sub-fund will not invest more than in aggregate 10% of its net asset value in units of UCITS or other UCI.
6. Amendment of Article 24 "Procedures for the shareholders' meeting" point 1 of the articles of incorporation, so as to read as follows:
The shareholders' meeting is convened by the Board. It must be convened upon request by shareholders who hold at least one tenth of the shares issued.
7. Miscellaneous.

The Meeting may validly deliberate on the items of the agenda with at least half of the capital of the Company present or represented and the resolution on each item of the agenda may validly be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

October 6, 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009126573/584/39.

Wolverton Mountain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 octobre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2006, au 31.12.2007 et au 31.12.2008.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération, conformément à l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés commerciales au 24.04.1983 qui modifie la loi du 10.08.1915, sur la continuation de la société.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009126577/1031/18.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur un point de l'ordre du jour faute de quorum, une nouvelle assemblée se tiendra le mardi 27 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117749/755/16.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. Oktober 2009 um 09:30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Die Änderungen betreffen Artikel 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 und 32 der Satzung. Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung am 21. September 2009 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Aktien, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 22. Oktober 2009 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Im Zuge der geplanten Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt der SAUREN FONDS-SELECT SICAV ebenfalls entsprechend angepasst. Über diese Änderungen werden wir Sie zu gegebener Zeit ebenfalls an dieser Stelle informieren. Luxemburg, im September 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009119203/755/32.

Global Mining Value Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.448.

The Fund's Extraordinary General Meeting of Shareholders which was held on 21 September 2009 at 10.30 a.m. at the Fund's registered office did not meet the quorum requirement provided by law and therefore could not be held validly.

Thus a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(hereafter "the Meeting") will be convened on 23 October 2009 at 11.00 a.m. at the Fund's registered office with the same agenda:

Agenda:

- The Fund's name should be changed from "Global Mining Value Fund S.A., SICAV-SIF" to "Value Opportunities Fund S.A."

In accordance with applicable law, no quorum is necessary and that the adoption of any resolution requires a majority of two-thirds of the votes of the shares present or represented at this Meeting. Each share gives its holder the right to one vote. Shareholders unable to attend the Meeting may be represented at it by means of a proxy, a form of which can be obtained at the Fund's registered office.

Luxembourg, 22 September 2009.
Global Mining Value Fund S.A., SICAV-SIF.
On behalf of the Board of Directors

Référence de publication: 2009119205/755/24.

SOPAFINANCE, Société de Participations et de Financements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 27.396.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET DE FINANCEMENTS sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 octobre 2009 à 11h00 en l'Étude de Maître Joseph ELVINGER, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux administrateurs;
4. Divers.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 22 octobre 2009.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009119208/792/18.

Texhol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.995.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 23 octobre 2009 à 9 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 7 septembre 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009119209/29/18.

Nagera Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.199.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 16 octobre 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF»), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»); modification corrélative des articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la société en «NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF», redéfinition de l'objet social de la société, et ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts;
2. Refonte générale des statuts de la société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, et notamment aux modifications introduites par la loi du 25 août 2006.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009121107/546/21.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

The shareholders are convened hereby to attend the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING

to be held on *October 16, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the resignation of Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. as Statutory Auditor of the Company;
2. Appointment of Deloitte S.A. as new Statutory Auditor off the Company for the year ended December 31, 2009;
3. Acknowledgement of the resignation of Mr. Erich Bonnet as director A and discharge for the exercise of his mandate;
4. Appointment of Furstenberg Investissement as new director A;
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009122499/6654/17.

Schooner Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 16 octobre 2009 à 11.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF»), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»); modification corrélative des articles premier, quatre, six et vingt-neuf des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la société en «SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF», redéfinition de l'objet social de la société, et ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts;
2. Suppression de la limite existante à la durée de la société et modification corrélative de l'article trois des statuts;
3. Ajout d'un nouvel article dix-sept, après refonte des statuts, relatif aux actions judiciaires;
4. Introduction d'un nouvel article dix-huit, après refonte des statuts, portant sur les conflits d'intérêts;
5. Refonte générale des statuts de la société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, et notamment aux modifications introduites par la loi du 25 août 2006.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009121111/546/24.

Pastor International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.080.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 12 décembre 2008, et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 16 décembre 2008, et décharge.
9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Démission de Mme Monique JUNCKER de son mandat d'administrateur et décharge.
11. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).
12. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009122659/29/29.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz Global Investors Islamic Fund SICAV ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, at 11.15 a.m. CEST on 16 October 2009 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements as well as the use of income (if any) for the year ended 30 June 2009.
2. To exonerate the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 30 June 2009.
3. To re-elect Mr. Wilfried Siegmund and Mr. Michael Peters as Directors.
4. To co-opt Mr. Nicholas Smith as Director.
5. To re-elect KPMG Audit S.à r.l., Luxemburg, as Auditor.
6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the registered office of the Company at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, not later than 3 days before the time fixed for holding the meeting or adjourned meeting.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointor or his/her attorney or if the appointor is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the registered office of the Company or the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Luxembourg, to arrive not later than 3 days before the time fixed for holding the meeting or adjourned meeting.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, September 2009.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2009122662/755/39.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 octobre 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009123462/755/19.

Avon Life Settlement SIF, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund Avon Life Settlement SIF have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Avon Life Settlement SIF a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

AVON CAPITAL EUROPE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009115024/12.

(090141935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

CapMan Public Market Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund CapMan Public Market Fund FCP-SIF have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement CapMan Public Market Fund FCP-SIF a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

CapMan PUBLIC MARKET MANAGER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009120082/12.

(090145780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.511.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2008.

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Schauls Roland demeurant à L-8294 Keispelt 12a rue Durenthal. comme administrateur de la société Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes SA.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Madame Frères-Clemes Marie-Marthe, demeurant à L-4449 Soleuvre 22 rue Joseph Frisoni.

Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Clemes Jim, administrateur-délégué, demeurant à L-2430 Luxembourg 50. rue Michel Rodange
- M. Lichter Gilbert, administrateur, demeurant à L-2446 Howald 17a, cité des Rosiers
- Mme Frères-Clemes Marie-Marthe, administrateur, demeurant à L-4449 Soleuvre 22, rue Joseph Frisoni

Est désigné comme commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl. avec siège social à L-1220 Luxembourg 246, rue de Beggen.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de 6 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Clemes Jim / M. Lichter Gilbert / Mme Frères-Clemes Marie-Marthe.

Référence de publication: 2009117354/23.

(090141290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Robin Leudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelage, 5, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 103.969.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire

Décision du 14 juillet 2009

Suite au départ à la retraite de Monsieur Paul THEISEN (demeurant 5, rue Mamer à L-8277 Holzem), l'assemblée générale prend acte de et accepte sa démission en tant que gérant de Robin Leudelange sàrl, ce à la date du 31 juillet 2009.

Monsieur Pierre WELTER (demeurant 30, rue Batty Weber à L-2716 Luxembourg) est nommé Gérant de Robin Leudelange sàrl à partir du 1^{er} août 2009.

Les pouvoirs en tant que fondé de pouvoirs de Monsieur Paul THEISEN, Holzem sont révoqués à partir du 1^{er} août 2009.

Pouvoir en vigueur après 1^{er} août 2009

Monsieur Pierre WELTER jouit de la signature individuelle à l'égard des tiers, pour l'ensemble des affaires courantes de la gestion journalière, y compris les instituts financiers pour toutes opérations bancaires.

Il pourra en outre transiger, compromettre et se concilier au sujet de toutes créances en faveur de et contre la Société. Il représente la Société en justice tant en demandant qu'en défendant.

L'associé unique lui délègue à cet effet les pouvoirs de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Pour l'associé unique

Carlo CLASEN

Mandataire

Référence de publication: 2009117279/26.

(090140606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Versammlung des Verwaltungsrats vom 29. Juli 2009*

Es wurde wie folgt beschlossen:

- Mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Erwin SCHRÖDER, Expert-Comptable, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, von seinem Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrats anzunehmen.

Herr SCHRÖDER bleibt einfaches Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

- Herrn Joseph FAYMONVILLE, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße, 8, mit sofortiger Wirkung, zum Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen.

- Mit sofortiger Wirkung, Herrn Curt MEURER, Lizenziat in Rechtswissenschaften, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Felzstraße, 10, zum Präsidenten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 7. September 2009.

Für INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2009116791/23.

(090139907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Bridinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.864.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 septembre 2009 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* Madame Xenia Kotoula

* Monsieur Paul van Baarle

* Monsieur Michel Delrue

* Monsieur Gérald Calame

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer L'Alliance Révision SARL. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour la société

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116757/23.

(090139942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Halong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.821.

Suite au transfert de siège de la société HALONG S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Helena Tonini-Di Vito, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116760/21.

(090140064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Med-Tel International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.430.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 3 septembre 2009

En date du 3 septembre 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Thompson Smith DENT en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 janvier 2009.

de nommer

- Monsieur Zachary F. SADEK, né le 21 novembre 1979 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle Parthenon Capital, 265, Franklin Street, 18th Floor, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Zachary F. SADEK

Monsieur H. Bradley SLOAN

Monsieur John C. RUTHERFORD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

MED-TEL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009117425/24.

(090141656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

In the year two thousand nine,

on the eighteenth day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ND Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of eight million one hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 8,164,625.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.400 ("ND Europe"),

hereby represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact,

by virtue of a proxy granted on 17 September 2009.

Said proxy signed *in varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as hereabove mentioned, requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of "TIAA Lux 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (ii) incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 14 May 2007, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations* - n°1417 of 11 July 2007, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-128.247, (iv) the articles of incorporation of which have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 8 December 2008, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations* - n°124 of 20 January 2008 and (v) the share capital of which is set at four hundred eighty thousand euros (EUR 480,000.-) (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the subscribed capital by an amount of twenty-six million eight hundred seventy thousand five hundred Euro (EUR 26,870,500.-) so as to raise it from its present amount of four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-) to twenty-seven million three hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 27,350,500.-).

2. To issue two hundred sixty-eight thousand seven hundred five (268,705) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of fifteen Euro and eighty-eight cents (EUR 15.88) by the Company's sole shareholder and to accept full payment in kind for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be taken under the above items of the agenda.

5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as above mentioned, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the subscribed capital by an amount of twenty-six million eight hundred seventy thousand five hundred Euro (EUR 26,870,500.-) so as to raise it from its present amount of four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-) to twenty-seven million three hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 27,350,500.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue two hundred sixty-eight thousand seven hundred five (268,705) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution**Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing person, represented by Maître Marc LOESCH, prenamed, declared to subscribe for the two hundred sixty-eight thousand seven hundred five (268,705) new shares with payment of a share premium in a total amount

of fifteen Euro and eighty-eight cents (EUR 15.88) and to make payment in full for each such new shares thus subscribed by a contribution in kind consisting of receivables held by ND Europe against the Company (the "Contribution").

The subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 17 September 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report has been presented to the undersigned notary.

The sole shareholder, resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred sixty-eight thousand seven hundred five (268,705) new shares to the subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-seven million three hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 27,350,500.-), represented by two hundred seventy-three thousand five hundred five (273,505) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand three hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"ND Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de huit millions cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 8.164.625.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-123.400 ("ND Europe"),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 septembre 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul associé de "TIAA Lux 8 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (ii) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - n°1417 du 11 juillet 2007 (iii) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-128.247, (iv) les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations - n°124 du 20 janvier 2008 et (v) dont le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000.-) (la "Société").

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-six millions huit cent soixante-dix mille cinq cents euros (EUR 26.870.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) à vingt-sept millions trois cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 27.350.500,-).

2. Émission de deux cent soixante-huit mille sept cent cinq (268.705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quinze euros quatre-vingt-huit cents (EUR 15,88) par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à intervenir sous les points précédents de l'agenda.

5. Divers.

La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-six millions huit cent soixante-dix mille cinq cents euros (EUR 26.870.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) à vingt-sept millions trois cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 27.350.500,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre deux cent soixante-huit mille sept cent cinq (268.705) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite le comparant, représenté par son mandataire Maître Marc LOESCH, précité, a déclaré souscrire les deux cent soixante-huit mille sept cent cinq (268.705) nouvelles parts sociales de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quinze euros quatre-vingt-huit cents (EUR 15,88), et de payer entièrement chacune des parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par ND Europe envers la Société ("Apport").

Le souscripteur représenté par son mandataire précité a déclaré être le bénéficiaire de l'Apport et que cet Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société.

La preuve par le souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le montant de la Contribution a été certifiée selon un rapport spécial en date du 17 septembre 2009, signé par les représentants dûment autorisés de la Société, lequel rapport a été présenté au notaire soussigné.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre et d'allouer les deux cent soixante-huit mille sept cent cinq (268.705) nouvelles parts sociales au dit souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt-sept millions trois cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 27.350.500,-), représenté par deux cent soixante-treize mille cinq cent cinq (273.505) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille trois cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11207. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 SEP 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124543/162.

(090150201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.927.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 7 Septembre 2009 que ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social a 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à la société SHCO 2 S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 147926.

Suite à ce contrat du 7 Septembre 2009, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:
- SHCO 2 S.à.r.l.: 500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme
SHCO 3 S.à.r.l.
Maples Finance Luxembourg SA
2, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Richard Gordon
Authorized Signatory

Référence de publication: 2009124541/22.

(090149777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.926.

Il résulte des résolutions de Vicuna IV LLC, l'Actionnaire unique de la société SHCO 2 S.à r.l. en date du 21 Septembre 2009 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission des gérants suivant:

- Monsieur Dylan DAVIES, employée privée, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre, 1966, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.
- Monsieur Richard Cecil GORDON, employée privée, né à Matatiele, Afrique du Sud, le 13 Octobre, 1976, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de l'Actionnaire unique:

- Monsieur Roland ROSINUS, employée privée, né à Saarbrücken, Allemagne, le 6 Mars, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Treves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.
- Madame Laurence MAGLOIRE, employée privée, né à Mons, Belgique, le 29 Novembre, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Treves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.
Maples Finance Luxembourg SA
2, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Richard Gordon
Authorized Signatory

Référence de publication: 2009124542/27.

(090149768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Magic Moving Pixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.333.

Im Jahre zweitausendneun,

am siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft „MAGIC MOVING PIXEL S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit zurzeitigem Sitz in L-6940 Niederanven, 141 route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 60.333, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 1. August 1997, welche veröffentlicht wurde im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 624 vom 8. November 1997.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 20. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 447 vom 13 Mai 2005.

Die Versammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Alex Weber, Geschäftsmann, berufsansässig in Niederanven.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Pierre Feltgen, Anwalt, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Matthias Schmitt, Diplominformatiker, berufsansässig in Niederanven.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft „MAGIC MOVING PIXEL S.A.“ sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste resultiert, daß das gesamte Gesellschaftskapital, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Sitzverlegung von L-6940 Niederanven, 141 Route de Trèves, nach L-3441 Düdelingen, 23 Avenue Grande-Duchesse Charlotte,

2.- Abänderung des Artikel 4, erster Abschnitt der Statuten wie folgt:

" **Art. 4. (erster Abschnitt).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Düdelingen, Großherzogtum Luxemburg. Der Verwaltungsrat kann durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegen."

3.- Sonstiges.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Sitz der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, von L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves nach L-3441 Düdelingen, 23 Avenue Grande-Duchesse Charlotte, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge dieser Sitzverlegung wird der Artikel 4, erster Abschnitt der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

" **Art. 4. (erster Abschnitt).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Düdelingen, Großherzogtum Luxemburg. Der Verwaltungsrat kann durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegen".

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 17.30 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. WEBER, P. FELTGEN, M. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. September 2009. Relation: EAC/2009/11114. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 24 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124548/59.

(090150251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.927.

Il résulte des résolutions de SHCO 2 S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société SHCO 3 S.à r.l. en date du 21 Septembre 2009 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission des gérants suivant:

- Monsieur Dylan DAVIES, employée privée, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre, 1966, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

- Monsieur Richard Cecil GORDON, employée privée, né à Matatiele, Afrique du Sud, le 13 Octobre, 1976, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de l'Actionnaire unique:

- Monsieur Roland ROSINUS, employée privée, né à Saarbrücken, Allemagne, le 6 Mars, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.

- Madame Laurence MAGLOIRE, employée privée, né à Mons, Belgique, le 29 Novembre, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2009.

Maples Finance Luxembourg SA

2, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Richard Gordon

Authorized Signatory

Référence de publication: 2009124540/27.

(090149783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Il résulte des résolutions de SHCO 3 S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société SHCO 4 S.à r.l. en date du 21 Septembre 2009 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission des gérants suivant:

- Monsieur Dylan DAVIES, employée privée, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre, 1966, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

- Monsieur Richard Cecil GORDON, employée privée, né à Matatiele, Afrique du Sud, le 13 Octobre, 1976, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de l'Actionnaire unique:

- Monsieur Roland ROSINUS, employée privée, né à Saarbrücken, Allemagne, le 6 Mars, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.

- Madame Laurence MAGLOIRE, employée privée, né à Mons, Belgique, le 29 Novembre, 1970, demeurant professionnellement à 6B, routes de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2009.

Maples Finance Luxembourg SA

2, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Richard Gordon

Authorised Signatory

Référence de publication: 2009124538/27.

(090149803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 7 Septembre 2009 que ATC Corporate Services (Luxembourg) SA., ayant son siège social a 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à la société SHCO 3 S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 147927.

Suite à ce contrat du 7 Septembre 2009, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- SHCO 3 S.à.r.l.: 500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

SHCO 4 S.à.r.l.

Maples Finance Luxembourg SA

2, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Richard Gordon

Authorised Signatory

Référence de publication: 2009124539/22.

(090149793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SHCO 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.926.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 7 septembre 2009 que ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social a 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à la société Vicuna IV LLC, une société constituée d'après le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique avec siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4531017.

Suite à ce contrat du 7 septembre 2009, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- Vicuna IV LLC: 500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

SHCO 2 S.à.r.l.

Maples Finance Luxembourg SA

2, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Richard Gordon

Authorised Signatory

Référence de publication: 2009124544/23.

(090149758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, résidant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 616 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de la Société en sa réunion du 18 septembre 2009.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Suite à la cession de cent trente-cinq mille trois cent vingt-quatre (135.324) actions de catégorie B de la Société et de six cent trente-quatre mille six cent quinze (634.615) obligations convertibles en actions de catégorie B de la Société par l'actionnaire de catégorie B à l'actionnaire de catégorie A, et à la transformation par la Société de cent trente-cinq mille trois cent vingt-quatre (135.324) actions de catégorie B en cent trente-cinq mille trois cent vingt-quatre (135.324) actions de catégorie A:

- le capital de la Société est désormais représenté par deux millions cinq cent trente-quatre mille deux cent cinquante-deux (2.534.252) actions de catégorie A et deux millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq (2.386.625) actions de catégorie C;

- le capital autorisé de la société (y inclus le capital émis) est désormais représenté par quatorze millions quatre cent dix-huit mille huit cent soixante-sept (14.418.867) actions de catégorie A et treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-trois (13.578.933) actions de catégorie C.

2. Suite à ce qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à neuf millions huit cent quarante et un mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 9.841.754,-) représenté par deux millions cinq cent trente-quatre mille deux cent cinquante-deux (2.534.252) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et deux millions trois cent quatre-vingt six mille six cent vingt-cinq (2.386.625) actions de catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé (y inclus le capital émis) est fixé à cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cents euros (EUR 55.995.600,-) représenté par quatorze millions quatre cent dix-huit mille huit cent soixante-sept (14.418.867) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente trois (13.578.933) actions de catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la modification des statuts approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2008, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions en cas de conversion des obligations convertibles en actions de catégorie A ou de catégorie C de la Société conformément à leurs modalités d'émission.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11205. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 SEP 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124545/58.

(090150218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Magré Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.990.

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Magré Technologies S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 131.990, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2416 du 25 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Aicha ARAMI; senior corporate secretary, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'actionnaire unique présent ou représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire unique présent ou par le mandataire qui le représente, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.
3. Autorisation à donner au Liquidateur d'exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommée aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

Quatrième résolution

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

94005

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - ARAMI - BIRCK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2009. Relation GRE/2009/3296. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124557/75.

(090150256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Felgen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 40.877.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40877, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 525 du 13 novembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 24 mai 1995, et

- suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 novembre 2001, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 26 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien FELGEN, ingénieur-technicien, demeurant à Schrassig.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle KREMER, sans état, demeurant à Schrassig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle KREMER, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de génie civil, de voirie et de pavage, de terrassement et de canalisation, d'excavations et de constructions métalliques.

La société a en outre pour objet les activités de plafonneur-façadier et de poseur d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique.

De plus la société a pour objet l'achat et la vente d'articles pour le bâtiment.

La société peut également exploiter une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer le 6^{ème} alinéa de l'article 6, et

- de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FELGEN - KREMER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2009. Relation GRE/2009/3223. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124563/74.

(090150306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Société constituée le 30 avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 665 du 29 juin 2004.

Les statuts ont été modifiés le 20 mai 2008 par Me Henri Hellinckx et publiés au Mémorial C n° 1602 du 30 juin 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 18 septembre 2009 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de douze mois, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009124559/18.

(090150170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 15 juillet 2009

L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants:

- M. Fabrice MASCHIELLA, né le 17/06/1965 à Terni (Italie), demeurant 33, Impasse F. d'Arlandes, F-57155 Marly / Metz

- M. Armand SAGRILLO, né le 28/02/1967 à Dudelange, demeurant 3 Impasse de l'île de France, F-57330 Hettange Grande

Ont été confirmés aux fonctions d'administrateurs de la société pour un mandat d'une durée d'un an. Ils auront le pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.

- M. Claude WAGNER, né le 12/03/1965 à Esch sur Alzette, demeurant 2, rue d'Eschweiler, L-6955 Luxembourg, a été confirmé aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société pour un mandat d'une durée d'un an. Il aura le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

HOFFMANN-SCHWALL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009124558/23.

(090150279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Harvey Nash, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.662.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 31 juillet 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur David TREACHER de son poste d'administrateur de la société avec effet au 02 juin 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Albert ELLIS, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant au Lambourne Three Households, Chalfont St Giles, Buckinghamshire HP8 4LW, Royaume Uni, au poste d'administrateur de la société avec effet au 02 juin 2000.

Son mandat est renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société BVBA PERSPECTIVE de son poste d'administrateur de la société avec effet au 04 octobre 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Jonathan Richard ASHCROFT, administrateur de société, né le 10 août 1957 à Wolverhampton, Royaume Uni, résidant à Beechwood Cottage, Pheasants Hill, Hambleden, Henley-on-Thames, Oxon RG9 65D, Royaume Uni, au poste d'administrateur de la société avec effet au 09 octobre 2007.

Son mandat est renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Cinquième résolution

Le mandat de M. David NORTHEY, administrateur de société, né le 20 janvier 1963 à Chepstow (Royaume Uni), résidant au 4 Sussex Place, Southsea, Portsmouth P05 3EZ, comme administrateur de la société est renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009124586/31.

(090149624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Moonsurf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 100.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009124587/12.

(090150061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Moonsurf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 100.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009124588/12.

(090150062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Cannon Street Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 146.542.

L'an deux mille neuf. Le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Wainbridge Global Opportunities Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trust Offices, 197 Main Street, Road Town, Iles Vierges Britanniques, et inscrite auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1436273,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Cannon Street Project S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 146542, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1280 du 3 juillet 2009,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** "La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société et de leur donner la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société existe sous la dénomination de Cannon Street Project S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach, commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission liée à une catégorie de parts sociales déterminée peut être établi, en plus de la valeur nominale, sera transféré. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être

utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Munsbach ou tel autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation

envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine. On the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Wainbridge Global Opportunities Limited, a British Virgin Islands company, with registered office at Trust Offices, 197 Main Street, Road Town, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1436273,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Cannon Street Project S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B146542, incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of June 2009, published in the Mémorial C number 1280 of the 3rd of July 2009,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted hereinn, the Company may provide an financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The sole shareholder decides to proceed to a complete reorganization of the articles of incorporation of the company and to give them the following wording:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company exists under the name of Cannon Street Project S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in Munsbach, municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholder. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Munsbach or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution. Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2009. Relation GRE/2009/3127. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean Seckler.

Référence de publication: 2009124565/521.

(090150309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Immobilière Buchholtz S.à r.l. et Compagnie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 8.064.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal que suite aux convocations du 3 septembre 2009, des associés présents ou représentés représentant 48.430 parts sociales sur un total de 49 849 parts sociales émises, ont approuvés les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée réitère avec effet à la date de la 1^{ère} assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2006 la décision de DISSOUDRE la société avec nomination d'un liquidateur en la personne de Mr Georges Jeitz, auquel elle a conféré tous pouvoirs de représenter la société en liquidation sous sa signature individuelle, sous réserve des modalités décrites au procès-verbal de ladite assemblée.

Deuxième résolution:

L'assemblée ayant constaté selon procès-verbal de la 1^{ère} assemblée du 9 décembre 2009 que (citation) "du fait de cette décision de mise en liquidation et de cette nomination, la fonction des deux commandités Immobilière Buchholtz sàrl et Immobilière Ettinger sàrl est venue à cesser,..." (fin de citation), les associés décident de conformer la rédaction de statuts de la société comme suit, avec effet rétroactif à la même date:

A l'article 6 la distinction faite entre associés commanditaires et associés commandités est supprimée, du fait de la dissolution et de la mise en liquidation anticipée de la société, avec cessation des fonctions des deux associés-commandités, de sorte que leurs parts sociales respectives sont depuis lors transformés en parts sociales ordinaires et l'article 6 aura depuis la mise en liquidation anticipée la teneur suivante:

Art. 6. Les quarante-neuf mille huit cent quarante-neuf parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1. Madame Marie-Louise BUCHHOLTZ, épouse de Mr André Schwall, médecin, demeurant 9, rue du Village, L - 6140 Junglinster	5.678 parts
2. Monsieur Guy WOLTER, ingénieur, demeurant 6 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg,	4.093 parts
3. Madame Isabelle WOLTER, gérante, demeurant 15, rue de l'Ecole, L - 6162 BOURGLINSTER	4.093 parts
4. Monsieur Georges Jeitz, demeurant 21 A, rue Alphonse München, L - 2172 Luxembourg	2.535 parts
5. Monsieur Luc Jeitz, avocat, demeurant 21 A, rue Alphonse München, L - 2172 Luxembourg	2.535 parts
6. Madame Irène Michels-Kremer, sans état, veuve de M. Robert Michels, demeurant 90 rue F. Mertens, L - 3258 Bettembourg	7.605 parts
7. Madame Gabrielle ETTINGER, sans état, épouse de Monsieur Robert Hauser, directeur financier, demeurant 53 rue Touristique, F-57.160 Scy-Chazelles, Moselle, France	8.213 parts
8. Monsieur et Madame Jacques Kauffman, docteur en droit, elle née Danielle Ettinger, sans état, de- meurant ensemble 61 rue Albert I ^{er} , L- 1117 Luxembourg, par dévolution partielle de la succession François ETTINGER, directeur de société e.r., ayant demeuré à Luxembourg, y décédé le 24 octobre 2007 (5.803 parts, dont 2.901 dévolues à l'associé sub 15 et le solde aux époux Kauffman-Ettinger	2.902 parts
9. Madame Andrée STEIN, sans état, veuve de Monsieur Roger Wilwert, demeurant 80 Boulevard Napoléon, L - 2210 Luxembourg	1.690 parts
10. Madame Eliane STEIN, sans état, veuve de Monsieur François Daro, médecin, demeurant 31 rue Albert I ^{er} , L - 1117 Luxembourg	1.690 parts
11. Monsieur Marc MAISTRIAUX, licencié en art et archéologie, demeurant 11 Bruyère Abbée, B-1390 Pecrot (Grez-Doiceau), Belgique	2.840 parts
12. Monsieur Olivier BUISSERET, pilote d'avion, demeurant 27 rue Tige de Stree, B-4577 Vierset Barse, Belgique	1.419 parts
13. Mademoiselle Danièle BUISSERET, secrétaire médicale, demeurant 41, rue Golard, B-1450 Gentin- nes, Belgique	1.419 parts
14. Monsieur Charles KAUFFMAN, Wirtschaftsingenieur, demeurant 61, rue Albert I ^{er} , L -1117 Lu- xembourg	18 parts
15. Monsieur Georges ETTINGER, pilote d'avion, demeurant 12, rue des Roses, L-4955 Bascharrage: 18 + 2901 =	2.919 parts

16. La société à responsabilité limitée "Immobilière Buchholtz s.à.r.l." ayant son siège social à 44 Av. Guillaume à L-1650 Luxembourg	100 parts
17. La société à responsabilité limitée "Immobilière Ettinger, s.à.r.l." ayant son siège social à 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg	100 parts
Total: quarante-neuf mille huit cent quarante-neuf parts sociales	49.849 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Georges Jeitz
Liquidateur

Référence de publication: 2009124771/62.

(090149940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Kapnothochi S.A., Société Anonyme,
(anc. Kapnothochi S.A.H.).**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 26.086.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de KAPNOTHOCHI S.A.H. avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 26 086, constituée suivant acte Georges D'HUART de Pétange en date du 29 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 270 du 2 octobre 1987.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphanie OBERTIN, médecin, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis,

qui désigne comme secrétaire Michèle OBERTIN, institutrice, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Caroline OBERTIN, institutrice, demeurant à Itzig.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Révocation des administrateurs.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
4. Révocation du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Modification de l'article 1^{er} des statuts (nature juridique + durée de la société).
7. Modification de l'article 2 des statuts (suppression de la référence aux sociétés holding).
8. Modification de l'article 9 des statuts (conversion du capital social en euros).
9. Modification de l'article 3 des statuts (suppression de la durée du premier exercice social).

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée. à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

Deuxième résolution

Elle révoque Laurent WALLENBORN, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, Gérard DECKER, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl et Joel BOUILLON, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateurs:

1.- Michèle OBERTIN, institutrice, née à Luxembourg, le 17 mars 1968, demeurant à L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Petrusse,

2.- Stéphanie OBERTIN, médecin, née à Luxembourg, le 13 mai 1974, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis;

3.- Claude SEYWERT, fonctionnaire, né à Luxembourg, le 16 décembre 1965, demeurant à L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Petrusse.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Quatrième résolution

Elle révoque AUTONOME DE REVISION, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E955, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes: Caroline OBERTIN, institutrice, née le 13 mai 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5943 Itzig, 5, rue Jean-Pierre Lanter.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Sixième résolution

Elle modifie l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "KAPNOTHOCHI S.A.".

La société aura son siège à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts."

Septième résolution

Elle modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés."

Huitième résolution

Elle supprime la deuxième phrase de l'article 9 des statuts.

Neuvième résolution

L'Assemblée convertit le capital souscrit de la Société de un million deux cent cinquante mille (1.250.000.-) francs luxembourgeois en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Dixième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libéré.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les modalités fixées par l'article 49, 1 à 10 de la loi du 24 avril 1983."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Obertin, Obertin, Obertin et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 août 2009. Relation: EAC/2009/10116.— Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, 9 septembre 2009.

Frank Molitor.

Référence de publication: 2009124575/100.

(090150188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

Statuts coordonnés en date du 15 juillet 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009124577/12.

(090149719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Tigua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.082.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, "le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Marco MANETTI, consultant, né à Firenze, Italie, le 18 octobre 1953, demeurant à I-500041 Calenzano (FI) Italie, 29, località Baroncoli,

Ci-après "le Mandant",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TIGUA S.A., avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 98082 (ci-après "la Société"), a été constituée par acte du ministère de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 139 du 3 février 2004, et que ses statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C n° 336 du 25 mars 2004.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes intégralement libérées.

3. Que son Mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que son Mandant a une totale connaissance des statuts de la société et de sa situation financière, les derniers comptes sociaux ayant été approuvés.

5. Que la Société a cessé toute activité et que, exerçant en qualité d'actionnaire unique les prérogatives dévolues à l'assemblée générale, le Mandant décide et prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et se nomme liquidateur.

6. Qu'en cette qualité de liquidateur son Mandant constate que tout le passif a été réglé, qu'il est dès lors investi en tant qu'actionnaire unique de tout l'actif et du passif inconnu éventuel et que la liquidation de la société est donc réalisée et clôturée.

7. Que son Mandant octroie sans aucune réserve une décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat.

8. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société.
9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
10. Que le montant des frais notariaux incombant à la Société du chef de sa dissolution et liquidation simplifiée s'élèvera approximativement à mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28069. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009124572/50.

(090150196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Life Insurance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.733.

In the year two thousand nine, on the seventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Life Insurance Fund, a "société d'investissement à capital variable", established at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 140 733, incorporated by deed of the undersigned notary on 28 July 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 1985 of 14 August 2008.

The meeting is presided by Mr Romain Moebus, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Joachim Kuske, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Mario Hartmann, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 310 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 31,000) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda and that no prior notification of shareholders in accordance with the provisions of the company law of 10 August 1915 is required.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Rolf Diderrich, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept septembre .

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable Life Insurance Fund, ayant son siège social à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.733, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1985 du 14 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Romain Moebus, employé de banque, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Joachim Kuske, employé de banque, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Mario Hartmann, employé de banque, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de 31.000 EUR), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M. Rolf Diderrich, employé de banque, résidant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. MOEBUS, J. KUSKE, M. HARTMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36434. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Joseph Elvinger.

Référence de publication: 2009124570/121.

(090150316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009124569/12.

(090150017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Marakas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.139.

EXTRAIT

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la Société Anonyme MARAKAS S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société Luxembourg Management Services Sarl ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009124546/16.

(090149725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Frecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.329.

Changeement dans la composition du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 25 septembre 2009 a pris acte de la démission de Messieurs Bhikam Agarwal, Sjoerd De Vries et Armand Gobber, administrateurs.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs Messieurs Laurent Beauloye et Christian Schiltz, tous les deux avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Beauloye et Monsieur Schiltz ont été nommés pour une période de un (1) an. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Christian Schiltz / Egbert Jansen.

Change in the composition of the Board of Directors

The Shareholder's meeting held on September 25, 2009 recorded the resignation of Messrs. Bhikam Agarwal, Sjoerd De Vries and Armand Gobber, directors.

The Shareholder decided to appoint as new directors Messrs. Laurent Beauloye and Christian Schiltz, both with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Mr. Beauloye and Mr. Schiltz have been appointed for a term of one (1) year. Their mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2010.

For mention with a view to publishing at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 28, 2009

Christian Schiltz / Egbert Jansen.

Référence de publication: 2009124562/25.

(090150069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Jet Corporate Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.457.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JET CORPORATE CONSULTING S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.457, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 5 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Eric SACK, administrateur de société, né à Zurich (Suisse), le 1^{er} juin 1948, demeurant à CH-1143 Apples, 8, en Lévreumont, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le(s) liquidateur(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il (Ils) peut (peuvent) accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au(x) liquidateur(s) de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il (Ils) peut (peuvent) notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs, administrateur-délégué ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GLOESENER - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2009. Relation GRE/2009/3290. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124560/74.

(090150280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Louena Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.361.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 4 juin 2009 que:
- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009124556/20.

(090150281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Brandenburg Archie GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 135.033.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 septembre 2009 a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission, à compter du 24 septembre 2009, de Madame Helen Foster Green, gérante de classe A de la Société.

Nomination de M. Mark Woodall, né le 26 avril 1962 à Margate, Royaume-Uni et résidant à A Vontade, Les Quatre Vents, St Martin's, GY4 6SS Guernesey, gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009124552/18.

(090150301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

KCH Hamburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.121.

In the year two thousand and nine,
on the twenty-first day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KENMORE CARE HOMES S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 117 155,

here represented by:

Mr Keith Notman, company director, with professional address at 33, Castle Street, EH2 3DN Edinburgh, United Kingdom,

acting in its capacity as sole manager of said company with single signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "KCH HAMBURG S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 117 121) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 June 2006, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was made on 16 August 2006, number 1554.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 06 May 2008, which amendment deed was published in the Mémorial on 11 June 2008, number 1442.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company, the meeting of the sole shareholder, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) To increase the Company's subscribed share capital by an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED ELEVEN THOUSAND EURO (10,911,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having each a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) to an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED FORTY-TWO THOUSAND EURO (10,942,000.- EUR) to be divided into one hundred and nine thousand four hundred and twenty (109,420) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, by the issuance of one hundred and nine thousand one hundred and ten (109,110) new additional shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares.

2) Subscription of the new issued shares by the current sole shareholder "KENMORE CARE HOMES S.a r.l.", with registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and payment of each such new issued share by conversion into capital of an outstanding loan and related accrued interest of an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED AND TEN THOUSAND AND NINE HUNDRED AND EIGHT EURO AND SEVENTY-SIX CENTS (10,910,908.76 EUR) which the prenamed subscriber still maintains, as of today, against the Company and a by a contribution in cash of an amount of NINETY-ONE EURO AND TWENTY-SIX CENTS (91.26 EUR).

3) Amendment of Article five, first paragraph of the Company's by-laws.

4) Miscellaneous.

After duly considering the items of the agenda the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's subscribed share capital by an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED AND ELEVEN THOUSAND EURO (10,911,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having each a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) to an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED FORTY-TWO THOUSAND EURO (10,942,000.- EUR) to be divided into one hundred and nine thousand four hundred and twenty (109,420) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, by the issuance of one hundred and nine thousand one hundred and ten (109,110) new additional shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR), each, having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Such new one hundred and nine thousand one hundred and ten (109,110) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, have been entirely subscribed by the sole shareholder, the company "KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", prenamed and entirely paid up by the same, by way of a contribution in kind of a claim held by it against the Company and consisting in a outstanding shareholder's loan and related accrued interest and a contribution in cash of an amount of NINETY-ONE EURO AND TWENTY-SIX CENTS (91.26 EUR).

The above mentioned subscriber, through its representative, declares that each new share issued has been entirely paid up so that the Company has at its disposal the amount of TEN MILLION NINE HUNDRED ELEVEN THOUSAND EURO (10,911,000.- EUR), proof of which has been given to the undersigned notary by a report, dated 21 September 2009, of "KPMG Audit, S.à r.l.", réviseurs d'entreprises, with registered office at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies.

Said report which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities comes to the following conclusions:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

KPMG Audit, S.à r.l., Independent Auditors" (Signature)

Furthermore the subscriber declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Loan to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Loan to the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to replace the existing Article 5. first paragraph of the Company's Articles of Incorporation with the following new paragraph in order to reflect the increase of the issued corporate capital:

Art. 5. (first paragraph). "The subscribed capital of the Company is fixed at TEN MILLION NINE HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND EURO (10,942,000.-EUR) divided into one hundred and nine thousand four hundred and "twenty (109'420) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

Costs and Expenses

Any costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to amount to four thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a German version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahr zweitausendneun,
am einundzwanzigsten September.

Vor uns, Maître Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 117 155,

hier vertreten durch:

Herrn Keith Notman, Gesellschaftsdirektor, berufsansässig in 33, Castle Street, EH2 3DN Edinburgh (Vereinigtes Königreich),

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der oben genannten Gesellschaft mit Einzelvertretungsbefugnis.

Die erschienene Partei ist der alleinige Aktionär der Gesellschaft „KCH HAMBURG S.A." (die „Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 1 allée Scheffer, L-2520 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 117 121), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 12. Juni 2006, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial") unter der Nummer 1554 am 16. August 2006, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer durch den amtierenden Notar, am 06. Mai 2008 erstellten Urkunde, welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 11. Juni 2008, unter der Nummer 1442, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, stellt fest, dass die gegenwärtige Versammlung des alleinigen Aktionärs ordnungsgemäß besetzt ist und daher rechtmäßig über die folgende Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTTELFTAUSEND EURO (10,911,000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31,000.- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit je einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (100.- EUR) auf diejenigen von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTZWEIUNDVIERZIGTAUSEND EURO (10,942,000.- EUR) eingeteilt in hundertneuntausend-vierhundertundzwanzig (109,420) Aktien von je einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (100.- EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von hundertneuntausendeinhundertundzehn (109,110) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (100.- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Aktien durch den alleinigen bestehenden Aktionär „KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", mit Gesellschaftssitz in 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, und Einzahlung derselben neuen ausgegebenen Aktien durch den vorgezeichneten Aktionär gegen Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer noch offen stehenden Schuldforderung mit verbundenen fälligen Zinsen in Höhe von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTZEHNSTAUSENDNEUNHUNDERTUNDACHT EURO (10,910,908.- EUR) die derselbe Zeichner derzeit noch gegen die Gesellschaft besitzt, und einer Bareinzahlung ins Gesellschaftskapital von EINUNDNEUNZIG EURO UND SECHSUNDZWANZIG CENTS (91.26 EUR).

3) Abänderung von Artikel fünf, erster Absatz der Gesellschaftssatzung.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung über die Tagesordnungspunkte hat der alleinige Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTTELFTAUSEND EURO (10.911.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit je einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (100,- EUR) auf diejenigen von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTZWEIUNDVIERZIGTAUSEND EURO (10.942.000,- EUR) welcher eingeteilt sein wird in hundertneuntausendvierhundertundzwanzig (109.420) Aktien von je einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (100,-EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von hundertneuntausendeinhundertzehn (109,110) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (100,- EUR), die alle mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des vorliegenden Beschlusses des alleinigen Aktionärs Anrecht auf Dividende gewähren.

Diese hundertneuntausendeinhundertzehn (109,110) neuen zusätzliche Aktien mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (100,- EUR) wurden alle durch den alleinigen Aktionär „KENMORE CARE HOMES S.à r.l.“, vorgenannt, gezeichnet und ebenso vollständig eingezahlt durch Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer Sacheinlage bestehend aus einer, noch von und zu Lasten der Gesellschaft gegenwärtigen Schuldforderung mit den verbundenen fälligen Zinsen in einer Gesamthöhe von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTZEHNTAUSENDNEUNHUNDERTUNDACHT EURO (10.910.908,- EUR) in der Form eines zwischen ihr und dem Aktionär „KENMORE CARE HOMES“ abgeschlossenen Dalehens, und einer Bareinzahlung ins Gesellschaftskapital von EINUNDNEUNZIG EURO UND SECHUNDZWANZIG CENTS (91,26 EUR).

Der oben erwähnte Zeichner, durch seinen vorgenannten Vertreter, erklärt dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Betrag von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTUNDELFTAUSEND EURO (10.911.000,- EUR) zur freien Verfügung steht, so wies dem unterzeichneten Notar an Hand eines, am 21. September 2009 durch „KPMG Audit, S.à r.l.“, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, erstellten Berichts, gemäss den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht wurde.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt, kommt in Englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in considération.

KPMG Audit, S.à r.l., Independant Auditors" (Signature)

Des Weiteren erklärte der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung des Darlehns an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur rechtsgültigen Übertragung des Darlehens an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung durch den folgenden neuen ersten Absatz zu ersetzen, um der vorgetätigten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen:

Art. 5. (erster Absatz). „Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTZWEIUNDVIERZIGTAUSEND-EURO (10.942.000,- EUR) eingeteilt in hundertneuntausend vierhundertzwanzig (109.420) Aktien von je einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (100,- EUR).“

Kosten und Ausgaben

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf zirka viertausendfünfhundert Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten, Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit diesem unterzeichnet worden.

Gezeichnet: K. NOTMAN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. September 2009. Relation: EAC/2009/11220. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 24 SEP. 2009

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124532/187.

(090150154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Garibaldi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.572.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.787.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twentieth of August,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Garibaldi S.C.S., a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 104786,

duly represented by Mrs. Rania Kiderchah, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated August 18, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Garibaldi PE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104787, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 196 dated March 4, 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company") and representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to state as follows:

In the aforementioned notarial deed and with regard to the change of the name of the Company, the name of the Company was wrongly indicated with "Garibaldi S.à r.l."

From the date of this deed, the name of the Company should read as follows:

"Garibaldi Holdings S.à r.l."

All legal acts the Company has assumed until now under the former name of "Garibaldi PE S.à r.l. or under its erroneous new name "Garibaldi S.à r.l." will remain valid and legally binding.

As a consequence of the above-stated rectification, Article 4 of the articles of association of the Company should now read as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name Garibaldi Holdings S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour d'août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Garibaldi S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104786,

dûment représentée par Madame Rania Kiderchah, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 août 2009;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Garibaldi PE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104787, constituée suivant acte reçu par notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, de résidence au Luxembourg, en date du 10 décembre, 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 196, en date du 4 mars, 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin, 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"), et représente l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Dans l'acte mentionné ci-dessus et relatif au changement de la dénomination sociale de la Société, la dénomination de la Société a été indiquée de manière incorrecte comme "Garibaldi S.à r.l."

A partir de la date de cet acte, la dénomination sociale de la Société devra se lire comme suit:

"Garibaldi Holdings S.à r.l."

Tous les actes juridiques que la Société a pris jusqu'à la présente sous son ancienne dénomination comme "Garibaldi PE S.à r.l." ou sous son nouveau nom erroné "Garibaldi S.à r.l." resteront valable et juridiquement contraignant.

Comme conséquence de la rectification ci-dessus, l'Article 4 des statuts de la Société devra se lire comme suit:

" Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination Garibaldi Holdings S.à r.l."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg au jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. KIDERCHAH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2009. Relation: LAC/2009/35337. — Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2009124580/81.

(090149982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Seram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.364.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009124553/21.

(090150286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.